

## MISE EN PLACE D'UN RESEAU ECOTOURISTIQUE D'ESPACES NATURELS DANS DES PAYS MEDITERRANEENS D'AFRIQUE DU NORD UICN-MED / AECID

### ATELIER REGIONAL POUR LA RESTITUTION DES RÉSULTATS DU PROJET

Gammarth, Tunisie  
19-21 Novembre 2012

### PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ATELIER ET RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSUTATS DU PROJET (PLANS STRATEGIQUES D'ÉCOTOURISME)

#### PRINCIPLES CONCLUSIONS

L'atelier a été utile pour communiquer et partager les résultats du projet, présenter les activités réalisées dans les deux pays (Maroc et Tunisie) et faire connaître des expériences dans le domaine de l'écotourisme existantes dans les deux zones pilotes qui ont fait l'objet de ce projet: le Parc National de Talassemtane et ses alentours au Maroc et le Parc National de Jebel Zaghouan et ses alentours en Tunisie. D'autres expériences ont été également présentées en relation avec le développement de l'écotourisme dans les espaces protégées, notamment en Espagne (parc national de Garrotxa en Catalogne) et en Jordanie au niveau des aires protégées gérées par la Société Royale pour la Conservation de la Nature.

- Les conditions et les défis pour la mise en œuvre des activités d'écotourisme dans les deux pays et dans les zones pilote choisies et on été discutés et des possibles solutions pour les surmonter ont été aussi identifiés.
- L'atelier a aussi permis d'établir une communication entre les acteurs des deux pays concernés par l'écotourisme, notamment les acteurs locaux, qui se sont engagées à poursuivre un échange d'informations et d'expériences dans l'avenir et à étudier à terme la possibilité d'un jumelage entre les deux sites.
- Les résultats du projet ont été jugés très satisfaisantes et les méthodologies appliquées on été considérés très efficaces pour l'élaboration des plans stratégiques d'écotourismes dans une dynamique de travail en commun qui a compté sur une participation significative et remarquable des principaux acteurs concernés dans les deux zones pilote choisies.
- Le projet a réussi à élaborer des plans d'action pour les prochains cinq ans, qui recommandent des actions concrètes et viables, avec une définition précise des activités à réaliser et une identification des acteurs responsables et ceux qui devront collaborer dans leur exécution.
- Ce projet représente une première expérience réussie qui pourrait être utilisée et reproduite dans d'autres zones protégés dans les deux pays.

## RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS STRATÉGIQUES D'ÉCOTOURISME ÉLABORÉS DANS LE PROJET

La mise en œuvre des plans stratégiques d'écotourisme élaborés dans ce projet nécessitera un soutien fort de la part des autorités concernées et la participation active des acteurs impliqués et des parties prenantes. Des recommandations ont été élaborées à ce propos au cours des diverses séances de l'atelier :

- Les promoteurs du projet dans les deux pays (Comité de Pilotage à l'échelle national en Tunisie, et l'Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification au Maroc) devraient s'engager à soutenir la continuation des activités du projet et l'application des résultats. Un accompagnement des actions définies dans les Plans stratégiques d'écotourismes élaborés sera particulièrement nécessaire dans les premières phases de la mise en œuvre de ces plans. Le maintien des comités de pilotages et des groupes de travail qui ont été mis en place lors de la phase de la réalisation des plans stratégiques devrait être poursuivi.
- La diffusion des plans stratégiques d'écotourisme à tous les acteurs concernés devra être réalisée une fois que la version finale de ces plans sera disponible (avant la fin de l'année 2012).
- Les acteurs impliqués dans les diverses actions du plan devront réviser et compléter les estimations budgétaires pour les actions dont ils sont responsables.
- Le plan devra être aussi diffusé à toutes les autorités, les institutions et les organisations qui peuvent collaborer et donner un soutien à la mise en œuvre des actions.
- Le Groupe de Consultation au niveau Local (Forum Permanent de Tourisme Durable selon la définition dans le plan stratégique d'écotourisme élaboré, action 1.1) nécessaire pour suivre l'exécution du plan, devra être mis en place de façon immédiate avec l'organisation d'une première réunion en présence de tous les acteurs concernés par ce plan.
- Il a été convenu de procéder à la mise en œuvre immédiate des actions définies dans le plan pour renforcer les capacités de planification et de gestion des activités dans les deux parcs nationaux et notamment, la nomination du directeur du PN Jebel Zaghouan et la création de la Commission consultative scientifique (selon les prévisions établies dans le décret de déclaration du parc), le renforcement des capacités et des compétences de la direction du parc national de Talassemtane, et la mise à jour et l'application du plan d'aménagement et de gestion de chaque parc.
- Il a été également recommandé de renforcer la coopération entre les institutions responsables du tourisme, de l'environnement et de l'agriculture et celles chargées de la gestion des aires protégées dans l'exécution de ces plans stratégiques d'écotourisme. Le maintien de comités de pilotages reste très utile à ce sujet.

- Maintenir et développer la communication, l'échange d'expériences et la collaboration entre les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre des plans stratégiques dans les deux pays (au niveau national et local). Cette collaboration peut avoir lieu à travers un jumelage entre les deux parcs, à étudier entre les parties intéressées.
- Il y a une partie significative d'actions définies dans les plans stratégiques qui ne nécessitent pas une mobilisation financière pour les réaliser. Ces actions pourraient donc être réalisées dans l'immédiat en vue de soutenir l'exécution d'autres actions prévues dans les dits plans.